

R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 9



RÉGIME  
DE RETRAITE  
des groupes  
communautaires  
et de femmes



R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 9



**RÉGIME  
DE RETRAITE**  
des groupes  
communautaires  
et de femmes



# Message du Comité de retraite

## Un outil collectif dont nous pouvons être fiers!

À l'initiative de Relais-femmes et du Centre de formation populaire (CFP) qui ont bénéficié d'un support pédagogique et technique du Service aux collectivités de l'UQAM en la personne de Michel Lizée, il aura fallu de nombreuses années de gestation pour créer le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Des constats de départ, faits à partir d'une enquête auprès des groupes communautaires et de femmes, ont orienté les travaux des groupes promoteurs qui se sont adjoint les services d'un comité-conseil représentatif de différentes composantes des groupes communautaires et de femmes :

- les régimes publics de retraite n'assurent pas un revenu au-delà du seuil de pauvreté;
- les groupes n'ont pas les moyens financiers de donner des avantages sociaux facilitant l'attraction et la rétention de leurs salariés;
- les bas salaires pratiqués dans les groupes ne favorisent pas les économies individuelles;
- les salarié-e-s, pour éviter la pauvreté lors de leur retraite, n'ont pas les moyens financiers de se passer d'un régime collectif de retraite.

Le comité-conseil a alors élaboré les paramètres d'un régime de retraite adapté à l'environnement et aux besoins des groupes communautaires. Le régime à prestations déterminées traditionnel n'a pas été retenu en raison de l'incapacité des groupes à supporter le risque de financement; le régime à cotisation déterminée a également été écarté en raison des risques du marché et des facteurs démographiques qu'il fait courir à chaque participant-e, de l'incapacité d'assurer une sécurité du revenu à la retraite sur une base viagère et de l'inefficacité du véhicule de placement, surtout pour les années après la retraite.

Sous pression initiale de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), une réflexion avait déjà été amorcée au sein de la Régie des rentes du Québec (RRQ) portant sur un cadre réglementaire qui permettrait la mise sur pied au Québec, à l'instar des autres juridictions nord-américaines, de régimes de retraite à prestations déterminées plus adaptés à la réalité de petits employeurs et où le risque n'est pas supporté par l'employeur, mais est supporté collectivement par les participant-e-s. Le comité-conseil a participé activement à ces échanges pour que le contexte particulier des groupes communautaires et de femmes soit pris en compte. En mars 2007, la RRQ a introduit une réglementation permettant la création des régimes de retraite par financement salarial.

Les groupes promoteurs ont entrepris, en 2007-2008, une tournée dans toutes les régions du Québec. Cette tournée, qui a rejoint près de 2 000 personnes, a sensibilisé les personnes présentes à la nécessité de la planification financière pour la retraite et a présenté les caractéristiques d'un régime de retraite adapté à l'environnement et aux contraintes des groupes communautaires et de femmes. Les questionnements et les commentaires des participant-e-s ont alimenté la réflexion du comité-conseil. Les quatre principes jugés essentiels s'énonçaient ainsi :

## LES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE DU RRF-S-GCF



(Rangée arrière de g. à d.) : Nathalie Lachance, Charles Guindon, Michel Lizée et Sylvain Lagacé; (Rangée avant de g. à d.) : Chantal Dugré, Lise Gervais, Nathalie Roberge, Gaétane Turgeon et Mireille Bolduc; (Absents de cette photo) : Suzanne Daneau, Steve Marcoux, Pierre Riley et Annie Vidal.

- garantir le versement d'un revenu à la retraite;
- stabiliser le niveau de cotisation;
- indexer la rente au coût de la vie, lorsque possible;
- garantir l'autonomie des groupes adhérents dans la détermination de leur taux de cotisation.

Ces efforts ont aussi été couronnés par la remise du prix Initiative gagnante 2008 du Comité sectoriel de main-d'œuvre - Économie sociale et action communautaire qui soulignait que « la mise en place de ce régime de retraite constituera un élément structurant de développement durable du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. »

En mai 2008, l'avancement des travaux et l'atteinte de 800 adhérent-e-s potentiels, un nombre d'adhérent-e-s qui assure la viabilité du Régime, permettent de constituer un comité provisoire de retraite et le 1<sup>er</sup> octobre 2008, près de 200 organismes communautaires et plus de 1 000 personnes salariées du milieu communautaire bénéficient d'un régime de retraite conçu pour eux.

Le Mouvement peut être fier de la création de cet outil collectif qui améliore la pérennité de l'action des groupes communautaires et de femmes et qui reconnaît, en leur assurant de meilleurs revenus de retraite, le travail quotidien de milliers de salariés qui travaillent à la défense des droits et à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyen-ne-s du Québec.

À la lecture du rapport, vous verrez tout le travail qui a été réalisé dans les 15 premiers mois de l'existence du Régime et l'augmentation du nombre de participant-e-s. Grâce à l'appui financier et technique d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et au travail bénévole de plusieurs personnes, nous avons réussi à relever ce défi sans utiliser l'argent de la caisse de retraite.

## Membres représentant les personnes actives (5 + 1 Sans Droit de Vote)

1. Suzanne Daneau..... La Boîte à lettres de Longueuil
2. Chantal Dugré..... Centre des femmes de Shawinigan
3. Charles Guindon ..... Chantier de l'économie sociale (Montréal)
4. Nathalie Lachance ..... Carrefour Jeunesse Emploi Thérèse-de-Blainville (Ste-Thérèse)
5. Annie Vidal ..... Centre de formation populaire (Montréal)
6. Gaétane Turgeon (sdv) ..... Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac (Thetford Mines)



## Membres représentant les personnes inactives (1 + 1 Sans Droit de Vote)

1. Steve Marcoux ..... Comité d'accueil international des Bois-Francs (Victoriaville)
2. Mireille Bolduc (sdv) ..... La Gîtée (Thetford Mines)



## Membres représentant les groupes (4)

1. Lise Gervais ..... Relais-femmes (Montréal)
2. Sylvain Lagacé ..... Maison l'Aid'Elle (Gaspé)
3. Pierre Riley ..... Fédération des centres d'action bénévole du Québec (Montréal)
4. Nathalie Roberge ..... Centre d'action bénévole de Granby



## Membre indépendant (1)

- Michel Lizée..... Service aux collectivités, UQAM (Montréal)



# Message du secrétariat

Ce fut un défi de taille, car mettre en place un secrétariat pour le Régime capable de répondre, à tous les niveaux, aux besoins des groupes adhérents et des participant-e-s ainsi qu'aux nombreuses exigences légales, ne fut pas chose aisée. Dès l'automne 2008, le secrétariat composé d'une seule personne, Sylvia Roy, coordonnatrice administrative, s'est fixé quelques objectifs.



Marie Leahey,  
coordonnatrice  
générale



Sylvia Roy,  
coordonnatrice  
administrative

Le secrétariat et le Comité de retraite se sont entendus pour qu'un des rôles principaux du secrétariat soit l'appui et le soutien aux groupes adhérents et aux participant-e-s. En ce sens, le secrétariat s'est assuré d'être toujours à l'écoute des groupes et des participant-e-s et a tenu à faire de l'accompagnement téléphonique, afin de simplifier, entre autres, l'inscription des employé-e-s et le versement initial des remises mensuelles.

Pour ce faire, le secrétariat a voulu que les outils créés tels les documents d'information ou de régie interne soient les plus conviviaux possible et a souvent demandé des ajouts ou des modifications. D'ailleurs, plusieurs améliorations futures sont prévues dont la création d'un portail Web dédié aux participant-e-s du Régime où l'on pourra avoir accès à son dossier personnel complet.

De plus, le secrétariat a joué un rôle :

- d'appui et de soutien étroit au Comité de retraite et à son Comité exécutif dans toutes leurs activités, tâches et responsabilités;
- d'agent de liaison et de communication entre le Comité de retraite et l'administrateur et les actuaires, soit les Actuaires-Conseils Bergeron et associés, ainsi qu'avec le gardien de valeur et responsable des gestionnaires de fonds, soit Desjardins Sécurité Financière.

Au moment d'écrire ces lignes, une deuxième personne, Marie Leahey, coordonnatrice générale, a été engagée. Étant donné la croissance du Régime, l'ajout d'une autre employée nous assure que le Régime sera en mesure de continuer à bien répondre à vos demandes et à vos attentes.

# Un démarrage bien amorcé

## Déjà 15 mois de fonctionnement

Mettre sur pied un régime de retraite nécessite un travail soutenu tant de la part des membres du Comité de retraite que de la permanence. Tout est à faire, tout est prioritaire : les aspects légaux à respecter, les politiques à établir, l'organisation concrète du service aux membres, la promotion à organiser. Et l'on ne peut pas se permettre de tourner les coins ronds, car il faut réussir le démarrage et garantir nos engagements auprès des cotisant-e-s. Voici un bref aperçu du travail effectué :

- **POUR EFFECTUER LA MISE SUR PIED**

- Constitution du Comité de retraite et élection du Comité exécutif et formation des membres;
- Enregistrement du RRFS-GCF auprès de l'Agence du revenu du Canada et de la Régie des rentes du Québec;
- Mise sur pied d'un secrétariat; appui et soutien aux groupes adhérents pour l'inscription initiale et le versement des remises mensuelles;
- Rédaction et adoption des documents constitutifs : Texte du Régime du RRFS-GCF; Règlement intérieur; Politique de placement; Politique de financement et d'utilisation des excédents d'actifs.

- **DES OUTILS ET DES ACTIONS INDISPENSABLES**

- Production ou mise à jour de divers documents d'information, de formation et de régie interne tels que la Présentation du RRFS-GCF (PowerPoint); le Guide d'adhésion; l'Infolettre (10 numéros); les formulaires et guides administratifs; le sommaire du Texte du Régime du RRFS-GCF, l'Amendement n° 1;
- Réception et analyse de l'évaluation actuarielle initiale et des rapports de placement;
- Participation aux rencontres avec la Régie des rentes sur les amendements envisagés au Règlement sur les Régimes de retraite à financement salarial;
- Rencontres et suivis avec les Actuaires-Conseils Bergeron et associés et les représentants de Desjardins Sécurité Financière;
- Démarches et recherches de financement au démarrage.

- **POUR LA PROMOTION ET LES FORMATIONS**

- Réalisation de formations à travers le Québec dont au Lac-Mégantic, Longueuil, Montréal, Nicolet, Asbestos, Sorel-Tracy, l'Islet-sur-Mer, Sherbrooke, St-Hyacinthe, St-Jérôme, Sainte-Agathe-des-Monts, Thetford Mines, Trois-Rivières, etc.;
- Élaboration d'un plan de promotion et sélection d'un logo;
- Envoi postal d'un dépliant aux groupes communautaires et de femmes, la production de vignettes Web cliquables, d'un DVD (en français et en anglais), la diffusion d'une annonce dans divers médias québécois ainsi que la production et diffusion de 10 000 brochures françaises et de 2 000 brochures anglaises;
- Réalisation d'une conférence de presse, le 1<sup>er</sup> octobre 2009, pour souligner le 1<sup>er</sup> anniversaire du Régime, marquer son « lancement officiel » et annoncer l'ouverture de son site Internet général ([www.regimeretraite.ca](http://www.regimeretraite.ca)).

Le Régime s'est engagé à toujours défendre le maintien et l'amélioration des régimes publics de retraite. Dans cette perspective, le Régime s'est joint à un regroupement de 14 groupes de femmes pour déposer un mémoire s'opposant aux coupures proposées au Régime de rentes du Québec et insistant sur le rôle central et irremplaçable de régimes publics de qualité pour assurer la sécurité du revenu à la retraite de l'ensemble de la population.

## Toujours du pain sur la planche

Le mouvement communautaire vient de se donner un outil pour que les personnes salariées des groupes évitent la pauvreté une fois à leur retraite; il s'agit également d'un outil d'attraction et de rétention de leur main-d'œuvre, améliorant les perspectives de développement durable du secteur et la pérennité des actions des groupes.

Le secteur des groupes communautaires et de femmes compte environ 50 000 personnes salariées, sans inclure celles du secteur de l'économie sociale qui ajoutent quelques dizaines de milliers de personnes additionnelles. Nous ne sommes donc qu'au début du déploiement du Régime sur le territoire québécois. Le niveau des adhésions et des actifs de notre régime augmentant, nous pourrions bénéficier d'économies d'échelle et réduire le pourcentage des frais de gestion en bas de ce qu'il en coûte effectivement pour placer son argent dans un REER individuel, sans compter que le Régime offre une rente garantie que le REER ne sera jamais en mesure d'égaliser.

Le nouveau régime de retraite peut aspirer à jouer un rôle lorsqu'il s'agit d'accroître le taux de couverture des régimes complémentaires de retraite, d'améliorer la sécurité du revenu à la retraite de ses membres et de devenir, un jour pas si lointain, un investisseur important au Québec qui prendra en compte, dans ses décisions d'investissement, les facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance, à l'image de ses cotisant-e-s, dans le respect de sa responsabilité fiduciaire.

Pour l'année 2010, dans cette phase 2 du démarrage, nous désirons nous faire connaître auprès de tous les groupes provenant de secteurs aussi variés que le milieu communautaire, les groupes de femmes, les groupes d'économie sociale et le milieu culturel. Nous souhaitons pouvoir leur présenter notre alternative quant à la pauvreté appréhendée de leurs salarié-e-s au moment de la retraite et les assister dans leur processus de prise de décision. S'ils décident d'adhérer à notre Régime, nous mettrons tout en œuvre pour leur assurer un accompagnement personnalisé de qualité. Nous déposerons une demande de subvention nous permettant d'organiser une nouvelle tournée provinciale de formation pour l'année 2011.

En 2010, ce sera la tenue d'une première assemblée générale annuelle du Régime. Celle-ci se tiendra dans trois villes différentes et nous espérons que la dernière puisse être accessible en webdiffusion.

Tout en assurant une bonne gestion du Régime, les membres du Comité de retraite poursuivront l'amélioration des différentes politiques régissant le Régime et veilleront au respect du cadre réglementaire entourant les régimes complémentaires de retraite; ils émettront de façon fréquente, mais ponctuelle les Infolettres auprès des membres.

Issu du mouvement communautaire et des femmes, le Régime restera à l'affût de toute modification qui aurait pour effet d'amoindrir la couverture des régimes publics de retraite et il interviendra le cas échéant.

# La situation financière du Régime au 31 décembre 2009 : un bon départ!

## L'évolution de l'actif net

Comme il s'agissait de la première année du Régime, l'essentiel de l'augmentation de l'actif provient des cotisations des participant-e-s, comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau 1 - État de l'évolution de l'actif net pour  
l'exercice se terminant le 31 décembre 2009**

ACTIF NET DISPONIBLE AU DÉBUT		0 \$	
AUGMENTATION DE L'ACTIF		DIMINUTION DE L'ACTIF	
Cotisations patronales	1 507 858 \$	Frais bancaires	147 \$
Cotisations salariales régulières	1 086 369 \$	Remboursements et transferts à d'autres régimes	48 382 \$
Cotisations salariales volontaires	124 188 \$		<u>48 529 \$</u>
Autres	1 139 \$		
	<u>2 719 554 \$</u>	À noter que les frais d'administration ont été assumés par des subventions du SACAIS et de Centraide versées à Relais-femmes et au CFP qui en ont assuré la gestion.	
Revenus de placement, net	235 162 \$		
	<u>2 954 716 \$</u>		
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice		2 906 187 \$	



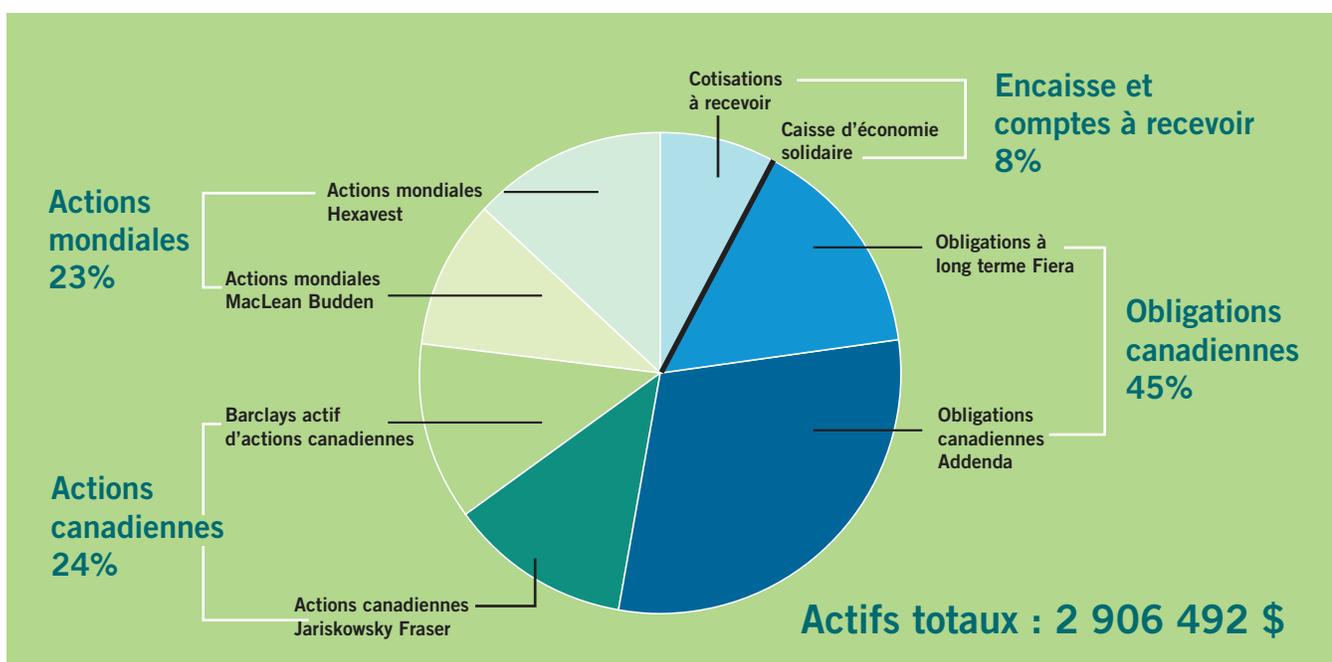
PHOTO © MARIE-ANDRÉE BOIVIN

# Les placements du Régime

Dans les mois précédant le démarrage du régime de retraite, nous avons déterminé qu'une politique de placement comportant 60 % de placements en actions canadiennes et étrangères et 40 % en obligations long terme nous permettrait de dépasser le rendement à long terme de 5,75 % requis pour être en mesure de payer les rentes de retraite et de les indexer. Dans le contexte de crise financière et d'effondrement des marchés qui était alors en vigueur en septembre et octobre 2008, nous avons jugé plus prudent de démarrer sur une base plus conservatrice, soit 50 % en actions et 50 % en obligations, ces dernières avec une durée moins longue que celle prévue originalement. C'est cette approche plus défensive qui a été en place pendant le premier exercice financier. Le seul changement apporté à la politique de placement pendant la période a été de combiner, le 30 septembre 2009, un fonds d'actions américaines et un fonds d'actions hors-Amérique du Nord dans un fonds d'actions mondiales.

Au 31 décembre 2009, les actifs du régime étaient investis dans les Fonds suivants :

**Graphique 1 : Répartition des actifs du régime au 31 décembre 2009**



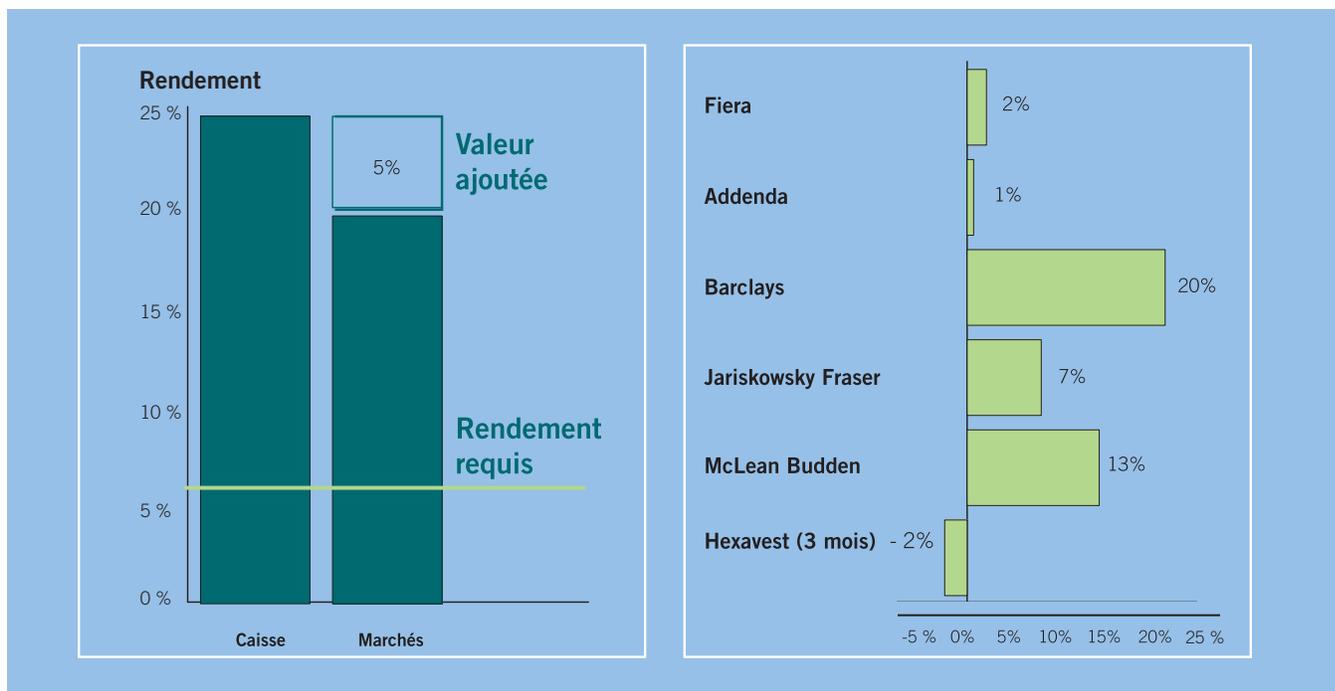
Les états financiers du Régime au 31 décembre 2009, disponibles sur le site Web [www.regimeretraite.ca](http://www.regimeretraite.ca) présentent à la note 5 une ventilation plus détaillée des actifs du régime : ventilation des obligations par type d'émetteur et ventilation des actions par secteurs d'activité et par régions ou pays. Il en ressort une diversification importante du portefeuille de la caisse, une pratique courante des caisses de retraite pour éviter de mettre tous nos œufs dans le même panier et réduire ainsi le risque de placement.

## Le rendement pendant le premier exercice

Les marchés ont été mouvementés depuis le démarrage du régime. Le dernier trimestre du régime 2008, alors que nos premiers argents entraient en caisse, a connu une progression intéressante, tandis que le premier trimestre de 2009 était négatif (-10 % en actions internationales). Ce sont surtout au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> trimestre que les rendements ont bondi, avec 20 % et 11 % de rendements en actions canadiennes et 13 et 11 % de rendements en actions mondiales. Le dernier trimestre de 2009 a été plus tranquille.

Pour la totalité de l'exercice, les marchés dans lesquels la caisse a investi ont réalisé un rendement de 19,6 %. Pendant cette même période, les gestionnaires embauchés par le régime ont réalisé un rendement de 24,5 %, ce qui veut dire que nos gestionnaires ont ajouté tout près de 5 % de valeur. C'est ce qu'indique le graphique qui suit :

## Graphique 2 : Valeur ajoutée de la caisse totale et des gestionnaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009



Le graphique de gauche montre de plus que le rendement de la caisse, 24,5 %, excède nettement le rendement annuel de 5,75 % requis pour être en mesure de payer les rentes promises.

Sur la base de ces rendements et des frais assumés par le régime, voici le taux d'intérêt calculé par l'actuaire qui est crédité aux cotisations salariales régulières et volontaires pour les années 2008 et 2009 :

**Tableau 2 – Taux d'intérêt crédité aux cotisations salariales régulières et volontaires**

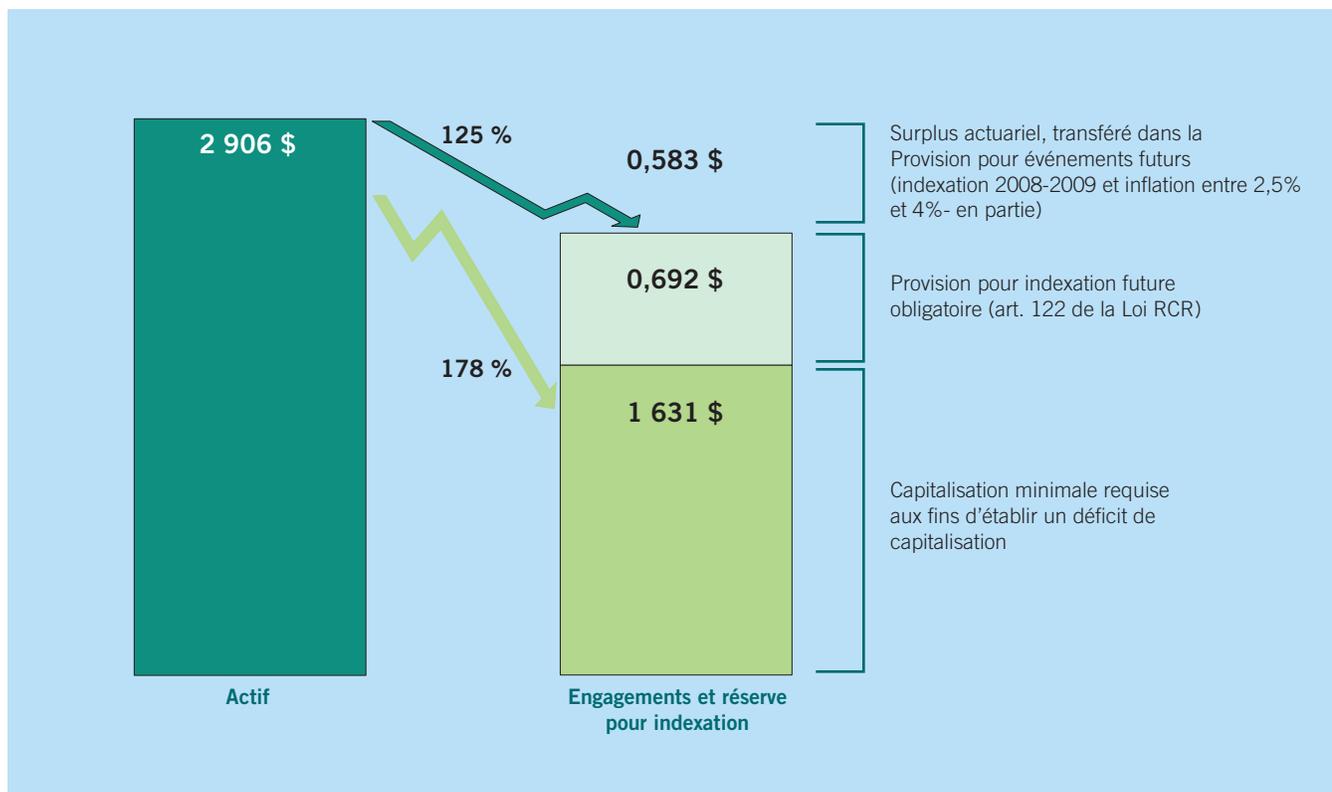
Année	Taux d'intérêt
2008 <sup>1</sup>	5,59 %
2009	17,76 %

## L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009

Bien que la Loi ne nous y oblige pas avant la fin de l'année 2011, le Comité de retraite a jugé prudent de faire réaliser une évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 pour avoir une idée précise de ce que nous devons aux membres en matière de rentes et remboursements et de la situation financière du Régime. Le régime a terminé l'exercice avec un niveau de réserve élevé, niveau que nous pensions, au moment où le régime a démarré, ne pouvoir atteindre qu'au bout de 4 ou 5 ans.

Note 1 : La période visée est du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2008

### Graphique 3 : Capitalisation du Régime au 31 décembre 2009



Ce graphique nous indique que :

- l'actif du régime de retraite au 31 décembre 2009 (2 906 200 \$) était égal à 1,78 fois la valeur des rentes acquises par chaque participant-e du régime, dont la valeur s'élevait à 1 631 100 \$.
- Même en ajoutant la valeur de la réserve pour indexation, qui atteint 692 400 \$ et qui serait suffisante pour indexer chaque 10 \$ de rente acquise en 2008 et en 2009 à chaque année d'ici au décès de chaque participant-e, l'actif est égal à 1,25 fois la valeur des rentes acquises en tenant compte de l'indexation.
- Cela laisse le régime avec un surplus résiduel de 582 700 \$ que l'actuaire, conformément aux directives du Comité de retraite, a versé dans une réserve additionnelle pour payer l'indexation passée (2008 et 2009) au moment venu et servir de coussin les années où l'inflation dépassera la prévision de 2,5 % par année.

Les principales sources de gains expliquant ce surplus de 582 700 \$ sont le fait que :

- les frais d'administration ont été payés par des subventions du SACAIS et de Centraide (+388 000 \$);
- le rendement de la caisse est supérieur aux prévisions (+148 000 \$);
- les groupes qui ont adhéré avaient un âge moyen un peu plus faible (+78 500 \$);
- et enfin
- l'indexation n'a pas encore été accordée pour les années 2008 et 2009 (41 700 \$).

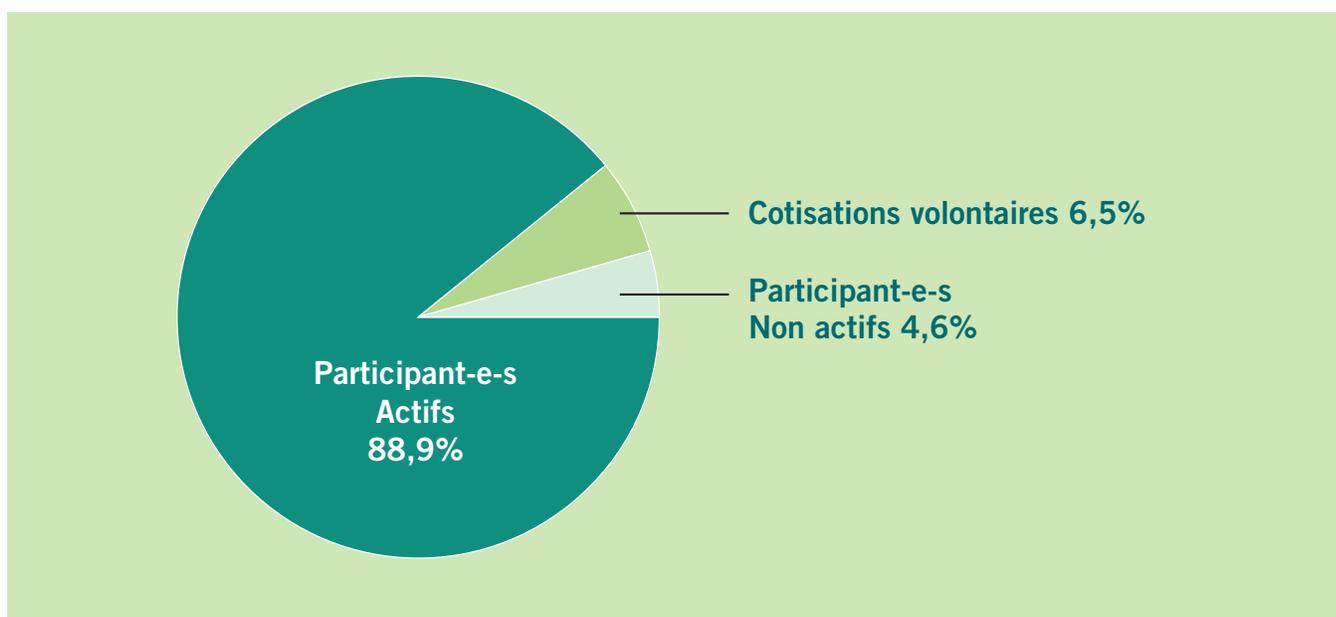
En même temps, l'actuaire a introduit une hypothèse d'allongement progressif de l'espérance de vie en tenant compte que les cohortes plus jeunes devraient avoir une espérance de vie plus longue que les cohortes plus âgées, et cette hypothèse a réduit le surplus de 71 700 \$.

Compte tenu des dispositions de notre politique de financement et d'utilisation des excédents, le comité aurait pu décider d'indexer immédiatement les rentes acquises en 2008 et en 2009. Il a jugé plus prudent

de ne pas le faire pour plusieurs raisons. Le régime est dans sa phase de démarrage et le surplus s'applique sur un petit actif, qui est appelé à croître avec l'arrivée de nouveaux adhérents, ce qui pourrait diluer ce surplus. Pour les premières années, nos frais d'administration seront élevés en pourcentage de notre actif. Les marchés financiers nous apparaissent incertains pour 2010. Et enfin, comme nous n'avons aucune personne participante à la retraite, personne n'est lésé (celles et ceux qui partent reçoivent leur part du surplus). En bref, le comité a tenu à respecter l'engagement que la sécurité des rentes promises et la stabilité de la cotisation doivent avoir préséance sur l'indexation. Cette décision devra être réévaluée lors du dépôt de la prochaine évaluation actuarielle.

Illustrée par le graphique 4, l'évaluation actuarielle nous apprend aussi que près de 89 % des engagements du régime sont envers des participant-e-s actifs (1,45 million \$) tandis que 4,6 %, soit un montant total de 74 600 \$, est dû à des personnes ayant déjà cessé de cotiser au régime. Nous avons en caisse des cotisations volontaires pour un montant de 105 100 \$.

### Graphique 4 : Engagements du régime au 31 décembre 2009



L'évaluation actuarielle contient également 2 autres conclusions importantes :

1. Si le régime avait été terminé le 31 décembre 2009, il aurait été en mesure de rembourser à chaque participant-e 1,49 fois la valeur de la rente acquise (c'est ce qu'on appelle le calcul du taux de solvabilité).
2. La formule de cotisation du régime, chaque 100 \$ de cotisation achète une rente annuelle de 10 \$ à 65 ans, demeure en place pour la durée de l'évaluation.

On peut consulter le texte complet de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009, ainsi que le texte de la politique de financement et d'utilisation qui l'encadre, sur notre site [www.regimeretraite.ca](http://www.regimeretraite.ca).

# Les rencontres du Comité de retraite et du Comité exécutif



PHOTO © MARIE-ANDRÉE BOIVIN

## Les 6 rencontres du Comité de retraite

2008 : 31 octobre, 17 et 18 novembre

2009 : 26 et 27 février; 12 et 13 mai; 22 septembre; 9 et 10 novembre

## Les présences

Mireille Bolduc (élue le 9 novembre 2009).....	1 sur 1	Michel Lizée.....	6 sur 6
Suzanne Daneau.....	4 sur 6	Steve Marcoux.....	4 sur 6
Chantal Dugré.....	6 sur 6	Monique Moisan (démission le 21 septembre 2009) .....	2 sur 4
Lise Gervais.....	6 sur 6	Pierre Riley.....	5,5 sur 6
Charles Guindon .....	5 sur 6	Nathalie Roberge.....	5,5 sur 6
Nathalie Lachance.....	4 sur 6	Gaétane Turgeon (élue le 16 juin 2009).....	2 sur 2
Sylvain Lagacé.....	6 sur 6	Annie Vidal.....	5,5 sur 6

## Les 13 rencontres du Comité exécutif

2008 : 28 octobre; 2 décembre

2009 : 16 janvier; 3 février; 20 février; 12 mars; 25 mars; 28 avril; 28 mai; 26 juin; 13 août; 2 novembre; 2 décembre

## Les présences

Lise Gervais : 12 sur 13 ; Michel Lizée : 13 sur 13; Pierre Riley : 12 sur 13

## Les comités de travail

Comité de sélection pour la firme d'actuaire.....	Stéphanie Didier, Lise Gervais, Michel Lizée et Pierre Riley
Comité de sélection pour le gardien de valeur.....	Sylvain Lagacé, Michel Lizée et Pierre Riley
1 <sup>er</sup> Comité de sélection pour le personnel.....	Suzanne Daneau, Michel Lizée et Pierre Riley
Comité sur l'éligibilité des groupes.....	Suzanne Daneau, Lise Gervais, Pierre Riley, Sylvia Roy et Annie Vidal
2 <sup>e</sup> Comité de sélection pour le personnel .....	Suzanne Daneau, Lise Gervais, Michel Lizée, Pierre Riley et Nathalie Roberge

# Groupes adhérents et participant-e-s

<b>Profil - Groupes adhérents</b>	31 décembre 2009	
Groupes adhérents	225 (264 au 25 juin 2010)	
RÉGION	Les 17 régions administratives du Québec	
TAILLE	1 à 29 salarié-e-s	
	Moyenne de salarié-e-s par groupe : 6,5	
SECTEURS (aperçu)	Action bénévole	Femmes
	Alphabétisation	Formation
	Autochtones	Jeunes
	Communications	Logement
	Défense des droits	Loisir
	Économie sociale	Personnes handicapées
	Employabilité	Personnes âgées
	Environnement	Communautés culturelles
	Famille	Santé et services sociaux
	<b>Profil - Participant-e-s</b>	31 décembre 2009
PARTICIPANT-E-S	1559 (plus de 1 800 au 25 juin 2010)	
ÂGE MOYEN	42,1	
SEXE	87,9 % femmes 12,1 % hommes	
SALAIRE DE BASE MOYEN	32 100 \$	
SALAIRE GAGNÉ MOYEN <sup>2</sup>	28 300 \$	
<b>Taux de cotisations</b>	31 décembre 2009	
EMPLOYÉ-E	Taux moyen de cotisation salariale est 2,2 %	
EMPLOYEUR	Taux moyen de cotisation patronale est 3,1 %	

Note 2 : Le salaire gagné moyen tient compte des congés sans rémunération, de la fermeture des bureaux, etc.

# Le RRFS-GCF a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2008!

## MERCI aux premiers membres du Comité de retraite du RRFS-GCF

Mireille Bolduc.....	La Gîtée inc.
Suzanne Daneau.....	La Boîte à lettres de Longueuil
Stéphanie Didier.....	Centre de formation populaire (CFP)
Chantal Dugré.....	Centre des femmes de Shawinigan
Lise Gervais.....	Relais-femmes
Charles Guindon.....	Chantier de l'économie sociale
Nathalie Lachance.....	Carrefour Jeunesse Emploi Thérèse-de-Blainville
Sylvain Lagacé.....	Maison l'Aid'Elle
Michel Lizée.....	Service aux collectivités de l'UQAM
Steve Marcoux.....	Comité d'accueil international des Bois-Francs
Monique Moisan.....	Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
Pierre Riley.....	Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
Nathalie Roberge.....	Centre d'action bénévole de Granby
David Sauriol.....	Fonds communautaire d'accès au micro-crédit
Gaétane Turgeon.....	Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac
Annie Vidal.....	Centre de formation populaire (CFP)

MERCI aux groupes promoteurs du régime Relais-femmes et le Centre de formation populaire (CFP).  
MERCI à Michel Lizée du Service aux collectivités de l'UQAM pour son support pédagogique et technique.  
MERCI à l'équipe de formation : Nicole Caron, Stéphanie Didier, René Doré, Lise Gervais, Michel Lizée et Pierre Valois.  
MERCI à tous les groupes communautaires et de femmes qui ont appuyé cette initiative.  
MERCI à Pauline Cournoyer pour son soutien et à Sylvia Roy, notre première employée.  
MERCI à tous nos partenaires pour leurs appuis :  
    Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)  
    Direction des communications du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
    Condition féminine Canada et le Centraide du Grand Montréal  
MERCI à toutes les personnes qui, par leur engagement, ont fait en sorte que le Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes existe.



## Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301  
Montréal (Québec) H2Y 1E6

Téléphone : (514) 878-4473 • Sans frais : 1-888-978-4473

Télécopieur : (514) 878-1060

Courriel : [RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca](mailto:RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca)  
[www.regimeretraite.ca](http://www.regimeretraite.ca)

Agence du revenu du Canada N° d'agrément : 1203231 • Régie des rentes du Québec N° d'enregistrement : 38001